

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

ID: 003-210301388-20221220-DM4BP2022-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 9 DÉCEMBRE 2022

DATE D'AFFICHAGE
9 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux Le Treize Décembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Monsieur de CHABANNES Jacques, Maire

Étaient présents :

M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE. M. MAHIEU.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 22 PRESENTS : 16 VOTANTS : 19

Formant la majorité des membres en exercice.

## Excusés:

- Mme QUATRESSOUS, pouvoir à M. BOUCHET,
- M. TALABARD, pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES,
- Mme PÉRICHON, pouvoir à M. BODIN,
- Mme VAZ.

## Absent:

- M. HUSSON,
- M. MARTIN,

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°4 AU BUDGET 2022.

## **BUDGET COMMUNE DE LAPALISSE (n°4)**

Ouverture de crédits budgétaires afin de pouvoir comptabiliser les provisions pour dépréciations d'actifs circulants sur le budget de la commune qui s'élèvent pour 2022 à 29,10 €.

Rajout de 100 € en dépenses à l'article 6817 (opération semibudgétaire).

Ces crédits sont prélevés sur les dépenses imprévues.

Section de fonctionnement - Dépenses :

| Article | Libellé   | Crédits<br>ouverts    | Nouveaux<br>crédits | Total crédits |
|---------|---|-----------------------|---------------------|---------------|
| 6817    | Dotation aux provisions pour dépréciation d'actifs circulants | 0,00                  | + 100,00            | 100,00        |
| 022     | Dépenses<br>imprévues   | 121 800,0<br><b>0</b> | - 100,00            | 121 700,00    |
|         |   | TOTAL                 | 0,00                |               |

Le Conseil, entendu les explica Requen préfecture le 22/12/2022 nt, et après en avoir délibéré, décide à l'unar Publié le ID: 003-210301388-20221220-DM4BP2022-DE

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

- d'autoriser la décision modificative n°4 au Budget 2022 telle qu'énoncée ci-avant.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

> Pour copie conforme, Jacques de CHABANNES, Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture

de VICHY, le

2 2 DEC. 2022

Publié ou Notifié

2 0 DEC. 2022

Accusé de réception de la télétransmission

le:



